

REGLEMENT RANDONNEE

Association Dordogne Maronne Quad Nature

Je soussigné(e).....

Déclare :

Avoir été informé de mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance couvrant les dommages corporels auxquels peut m'exposer la pratique du quad, conformément à l'article L312-4 du code du sport.

Renoncer à tout recours à l'encontre de l'organisateur, des maires des communes traversées et des propriétaires des terrains empruntés par le parcours de la randonnée, pour tous les dommages corporels ou matériels qui pourraient survenir à l'occasion de la manifestation ainsi que des vols qui pourraient avoir lieu.

L'usage d'un GPS ou tout autre moyen d'enregistrement du tracé est interdit

Sous peine d'exclusion immédiate.

La randonnée emprunte des chemins privés avec l'accord des propriétaires pour cette journée exclusivement (utilisation GPS autorisé par les organisateurs de la randonnée).

Tout participant avec un comportement jugé inapproprié ou dangereux se verra exclu immédiatement.

Les véhicules doivent être équipés de pneumatiques à profil tout terrain (BAB cross interdits) et d'un système de freinage correct. L'homologation du quad ou ssv est obligatoire.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire prévu pour des raisons de sécurité ou de respect de l'environnement.

Les participants s'engagent à ne commettre aucune dégradation sur le parcours.

Tout conducteur doit se soumettre à la réglementation du code de la route tout au long de la randonnée.

L'association se réserve le droit d'annuler la randonnée (règlement retourné dans sa totalité). Chaque pilote est responsable des dégâts qu'il pourrait occasionner lors de son passage dans les forêts, les villages ou lors de la traversée de propriétés privées. Il doit respecter le code de la route. Les pilotes circulent sous leur propre responsabilité. En signant leur bulletin d'inscription, ils s'engagent à renoncer à tout recours qu'ils seraient en droit d'exercer contre l'association DORDOGNE MARONNE QUAD NATURE, son assureur, ses représentants, ses membres pour tous incidents ou accident pouvant intervenir lors de la randonnée étant précisé, que tout participant doit être assuré pour les dommages qu'il pourrait occasionner à autrui avec son véhicule. Aucune réclamation ne sera admise.

Les participants autorisent la publication ou la reproduction de photographies ou vidéos sur lesquelles ils sont clairement reconnaissables.

L'inscription implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Je soussigné(e).....déclare avoir pris connaissance du règlement et souhaite m'inscrire à la présente randonnée et renonce à tout recours ou poursuite à l'encontre des organisateurs, de l'association sus nommée et de ses représentants et membres, des maires des communes traversées, propriétaire des terrains empruntés par la randonnée et tous leurs assureurs respectifs et déclare être vis-à-vis du code de la route et utilisé un véhicule conforme au code de la route.

FAIT A LE.....

SIGNATURE (PRECEDEE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE »)